

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 356

9 février 2012

SOMMAIRE

A.A. Assurances s.à r.l.	17049	Catolex	17084
Ace Investment Scandinavia B.V.	17052	C.B.R. Finance S.A.	17055
Adriel S.à r.l.	17054	Cegelec SA	17079
Aldemor Investments S.A.	17053	Cermides S.à r.l.	17088
Anglo American Capital Luxembourg ...	17081	EPF Fronhofer Galeria S.à r.l.	17048
Badie	17054	GSO Royal Holdings CFPI (Luxembourg)	
Bartoldi Investissements S.A.	17054	S.à r.l.	17073
Bartoldi Investissements S.A.	17054	Hekuba S.A.	17056
Bay of Bengal S.à r.l.	17055	Infinity Investments S.A.	17084
Bazilix S.A.	17058	Jinyou Mining Investment Limited Sarl ...	17075
Beienhëpchen s.à r.l.	17058	LaSalle Asia Recovery International II Sarl	
Beienhëpchen s.à r.l.	17058	S.à r.l.	17042
Beos Holding S.A. SPF	17061	Logelbach S.à r.l.	17054
Blainsburg S.A.	17055	luminatis S.à r.l.	17059
Bottega Veneta International S.à r.l.	17062	Magi S.à r.l.	17079
BOUCHERON Luxembourg S.à r.l.	17072	MDF S.à r.l.	17088
BPH Holding S.A.	17066	Natixis Global Associates	17068
Brainstorm	17078	Ngam S.A.	17068
BSP International S.A.	17078	Pastel Consulting S.A.	17052
Buis S.A., SPF	17078	Patron Wilanow S.à r.l.	17068
Bureau de Gestion RAUSCH & Associés s.à		Poincaré Sarl	17044
r.l.	17065	Polari S.A.	17072
Bywater S.A. SPF	17081	Rock Ridge RE 6	17044
Captain Holdings S.à r.l.	17083	Serene Investment S.A.	17075
Captiva MIV S. à r.l.	17062	Sirona Holdings Luxco S.C.A.	17044
Captiva MIV S. à r.l.	17083	Sqope S.A.	17049
Carmel Capital II Sarl	17062	Stanko S.à r.l.	17048
Carmel Capital IV Sarl	17083	Stanko S.à r.l.	17049
Carmel Capital Sarl	17059	The Bank of New York Mellon (Luxem-	
Carmel Capital V S.à r.l.	17088	bourg) S.A.	17075

LaSalle Asia Recovery International II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.091.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

“LaSalle Asia Recovery L.L.C., a U.S. Delaware limited liability company having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, acting as General Partner, and for and on behalf of LaSalle Asia Recovery International II L.P., having its registered office at One Curzon Street, London W1J 5HD, duly registered as a limited partnership at Companies House, Cardiff, on May 30, 2001, under number LP7640,

here represented by Mrs Laetitia Georgel, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

“The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of “LaSalle ASIA RECOVERY INTERNATIONAL II, S.à.r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85 091, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 10 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (number 548, page 26290) of 9 April 2002. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 14 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 116 of 18 January 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidators with individual signature:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Mrs. Virginie VELY, born on 7 November 1976 in Woippy, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidators may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidators may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

A comparu:

LaSalle Asia Recovery L.L.C., une U.S. Delaware limited liability company ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, agissant comme General Partner, au nom et à l'attention de LaSalle Asia Recovery International II L.P., ayant son siège social à One Curzon Street, Londres W1J 5HD, immatriculée comme limited partnership au Companies House, Cardiff, le 30 mai 2001, sous le numéro LP7640,

ici représentée par Madame Laetitia Georgel, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société «LaSalle ASIA RECOVERY INTERNATIONAL II, S.à.r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85 091, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (numéro 548, page 26290) du 9 avril 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date 14 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 18 janvier 2006.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateurs avec signature individuelle:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Madame Virginie VELY, née le 07 novembre 1976 à Woippy, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Les liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GEORGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15961. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012000700/105.

(110213199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Poincaré Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 69.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2012001423/13.

(110212594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Rock Ridge RE 6, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 124.532.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les sièges sociaux des gérants de catégorie A de la Société, Monsieur Lewis SCHWARTZ et Monsieur James L. VARLEY, doivent se lire désormais comme suit:

- 100, West Putnam Avenue 06830 Connecticut, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique

Le siège social du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, doit se lire désormais comme suit:

- 5, Savile Row, W1S 3PD Londres, Royaume-Uni.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 novembre 2011

En date du 23 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandra EHLERS de son mandat de gérant de catégorie B de la Sociétés avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christoph TSCHEPE, né le 6 avril 1979 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Rock Ridge RE 6
Signature

Référence de publication: 2012001928/27.

(110213391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Sirona Holdings Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.399.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Sirona Holdings Luxco, a société en commandite par actions organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 109.399, incorporated on 17 June 2005 under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1241 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 20 September 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 322.

The meeting was opened at 5.15 p.m with Mrs. Marie-Madeleine Werner, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Flora Gibert residing in Luxembourg.

The meeting also elected as scrutineer Flora Gibert residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. -That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company dated 9 December 2011;
2. Approval of the transfer of the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to the State of Delaware, United States of America, and change of the Company's nationality;
3. Acknowledgement that upon the effective date of the transfer of the registered office that any employee of the notary is and delegated powers to acknowledge the successful registration of the Company in the State of Delaware and to de-register the Company at the Luxembourg trade and companies' register;
4. Approval of the change to the articles of the association of the Company into a limited liability company agreement in order to comply with the applicable laws of the State of Delaware;
5. Approval of the conversion of the class A1 ordinary shares, class Y ordinary shares, class A2 ordinary shares, class B1 ordinary shares, class B2 ordinary shares, class C1 ordinary shares, class C2 ordinary shares and the management share into one single class of ordinary shares;
6. Retirement of (i) the sole director, Sirona Holdings S.A. (ii) the members of the supervisory board as well as (iii) the independent auditor and discharge to be granted to (i) the sole director, Sirona Holdings S.A. (ii) the members of the supervisory board as well as (iii) the independent auditor; and
7. Miscellaneous.

II. -That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. -That based upon the attached attendance list, one hundred percent (100%) of the share capital, are present or represented at the present general meeting of shareholders of shareholders and that the present or represented shareholders have declared to waive their right to receive formal convening notices so that the general meeting of shareholders may be considered as regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders hereby approves the interim financial statements dated 9 December 2011 of the Company as the Luxembourg closing financial statements.

Second resolution

The general meeting of shareholders hereby unanimously approves the transfer of the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to 160 Greentree Drive, Suite 101, in the City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, United States of America, and the change of nationality of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the State of Delaware, United States of America.

Third resolution

The second resolution shall be effective on 20 December 2011 subject to the issue by the Office of the Secretary of State of Delaware of a certificate of domestication (hereafter the "Effective Date").

The general meeting of shareholders resolves to delegate power to any employee of the undersigned notary to acknowledge the successful registration of the Company in the State of Delaware and to de-register the Company at the Luxembourg trade and companies' register.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders has reviewed the limited liability company agreement of the Company submitted to it for approval.

A copy in English language of the limited liability company agreement of the Company will remain attached to this deed to be filed at the same time.

For the purpose of registering the Company with the Office of the Secretary of State of Delaware, the general meeting of shareholders approves and accepts the limited liability company agreement of the Company, and resolves to amend accordingly the current articles of association of the Company upon the Effective Date.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to reclassify each class A1 ordinary share, class Y ordinary share, class A2 ordinary share, class B1 ordinary share, class B2 ordinary share, class C1 ordinary share, class C2 ordinary share and the management share into one (1) ordinary share. As a result, the issued share capital of the Company is represented by one hundred nineteen thousand seven hundred sixtyone (119,761) ordinary shares whereby one (1) is held by the general partner of the Company, one (1) is held by MDCP IV Global Investments LP, thirty-six thousand seven hundred fifty-eight point forty-three (36,758.43) is held by MDCP Global Aggregator, L.P., and eighty-two thousand nine hundred ninety-nine point fiftyseven (82,999.57) is held by the Company.

Sixth resolution

As a result of the transfer of the registered office and the central administration as set under the second and third resolution, the Company shall be deemed to be a Delaware limited liability company which is under the laws of the State of Delaware managed by the members of the Company.

The general meeting of shareholders resolves, based on the interim accounts dated 9 December 2011, to grant discharge to the sole director of the Company, Sirona Holdings S.A.; the members of the supervisory board, as well as to the independent auditor for the exercise of their mandate until the 20 December 2011.

In order to comply with the laws of the State of Delaware, the general meeting of shareholders resolves to retire:

- the sole director of the Company, Sirona Holdings S.A.;
 - the members of the supervisory board, namely Mrs. Laetitia Antoine, Mrs. Candice De Boni and Mr. Flavio Marzona;
- and
- the independent auditor, FPS Audit S.à.r.l., Cabinet de Révision.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour de décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Sirona Holdings Luxco, une société en commandite par actions organisée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 109.399, constituée en date du 17 juin 2005 selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1241 (ci-dessous la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Joseph Elvinger en date du 20 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 322.

L'Assemblée est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Madame Marie-Madeleine Werner, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Flora Gibert demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit également comme scrutateur Flora Gibert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1. Approbation des comptes intermédiaires de la Société datés du 9 décembre 2011;
2. Approbation du transfert du siège social (siège statutaire) et de l'administration centrale (administration centrale) de la Société vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et changement de la nationalité de la Société;
3. Reconnaissance de la date effective du transfert de siège et délégation de pouvoirs à tout employé de l'étude du notaire de prendre note de l'enregistrement de la Société dans l'Etat du Delaware et de procéder à la radiation de la Société du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg;

4. Approbation de la transformation des statuts de la Société en limited liability company agreement dans le but de se conformer aux lois applicables de l'Etat du Delaware;

5. Approbation de la conversion des actions ordinaires de catégorie 1, des actions ordinaires de catégorie Y, des actions ordinaires de catégorie B1, des actions ordinaires de catégorie B2, des actions ordinaires de catégorie C1, des actions ordinaires de catégorie C2 et de l'action de commandité en une seule catégorie d'actions ordinaires;

6. Retrait de (i) l'administrateur unique, Sirona Holdings S.A., (ii) des membres du conseil de surveillance et (iii) du réviseur d'entreprises indépendant et décharge accordée à (i) l'administrateur unique, Sirona Holdings S.A., (ii) des membres du conseil de surveillance et (iii) du réviseur d'entreprises indépendant pour l'exercice de leurs fonctions;

7. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés resteront aussi annexées au présent procès-verbal.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable peuvent en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

L'assemblée générale, après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société en date du 9 décembre 2011 comme bilan de clôture de la Société au Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société de 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg vers 160 Greentree Drive, Suite 101, in the City of Dover, County of Kent., Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, ainsi que le changement de nationalité de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

Troisième résolution

La deuxième résolution sera effective le 20 décembre 2011, sous condition de l'émission par le secrétariat de l'Etat du Delaware d'un certificat de domestication (ciaprès la "Date Effective").

L'assemblée générale décide de donner pouvoir à tout employé de l'étude du notaire pour prendre note de l'enregistrement de la Société dans l'Etat du Delaware et procéder à la radiation de la Société du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a revu le limited liability company agreement, qui lui a été soumis en vue de son approbation.

Une copie anglaise du limited liability company agreement, sera attachée à cet acte en vue de leur publication simultanée.

Aux fins de l'enregistrement de la Société au Bureau du Secrétariat de l'Etat du Delaware, l'assemblée générale des actionnaires approuve et accepte les termes du limited liability company agreement et décide de modifier en conséquence les statuts de la Société à la Date Effective.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de reclasser chaque action ordinaire de catégorie A1, chaque action ordinaire de catégorie A2, chaque action ordinaire de catégorie B1, chaque action ordinaire de catégorie B2, chaque action ordinaire de catégorie C1, chaque action ordinaire de catégorie C2 et l'action de commandité en une (1) action ordinaire. En conséquence, le capital social émis par la Société est représenté par cent dix-neuf mille sept cent soixante et une (119,761) actions ordinaires dont une (1) est détenue par l'associé commandité de la Société, une (1) est détenue par MDCP IV Global Investments LP, trente-six mille sept cent cinquante-huit point quarante-trois (36,758.43) sont détenues par MDCP Global Aggregator, L.P., et quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf point cinquante-sept (82,999.57) sont détenues par la Société.

Sixième résolution

En conséquence du transfert du siège social et de l'administration centrale tel que prévu dans la deuxième et troisième résolution, la Société doit être considérée être une limited liability company du Delaware qui sous les lois de l'Etat du Delaware est gérée par des membres de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide, sur base des comptes intérimaires en date du 9 décembre 2011, de donner décharge à l'administrateur unique de la Société, Sirona Holdings S.A. et les membres du conseil de surveillance, ainsi qu'au réviseur d'entreprises indépendant, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du 20 Décembre 2011.

Dans le but de se conformer aux lois de l'Etat du Delaware, l'assemblée générale des actionnaires décide dès lors, de retirer dès à présent:

- l'administrateur unique de la Société, Sirona Holdings S.A.;
- les membres du conseil de surveillance, nommément Madame Laetitia Antoine, Madame Candice De Boni et Monsieur Flavio Marzona; et
- le réviseur d'entreprises indépendant, FPS Audit S.à r.l., Cabinet de Révision.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M-M Werner, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57296. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. Benning.

Référence de publication: 2011180992/198.

(110211623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

EPF Fronhofer Galeria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.705.

—
Veuillez noter que l'adresse professionnelle du gérant suivant a changé:

Monsieur Steven Greenspan

270 Park Avenue

NY 10017 New York

USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012001682/18.

(120000455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Stanko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 13, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.988.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Stanko S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2012001461/12.

(110212899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Stanko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 13, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Stanko S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2012001462/12.

(110212901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Sqope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 13, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.664.

EXTRAIT

(i) Il résulte de l'assemblée générale de la Société tenue le 28 décembre 2011 que:

- Monsieur Gérard Zolt a été révoqué avec effet au 28 décembre 2011 de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, et par voie de conséquence de sa fonction de président du conseil d'administration de la Société;

- Monsieur Thomas Ormond, domicilié au 22, rue des Huissiers, 92200 Neuilly-sur-Seine, France, né le 19 janvier 1962 à Saint-Avold, France, a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 28 décembre 2011 et pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2015; et

- Madame Sundhevy Goiot, administrateur de la Société, domiciliée au 104, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née le 27 septembre 1971 à Phnom Penh, Cambodge, a été désignée comme administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 28 décembre 2011 et pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2015.

(ii) Il résulte du conseil d'administration de la Société tenu le 28 décembre 2011 après l'assemblée générale mentionnée ci-avant que Monsieur Thomas Ormond, nouvel administrateur de la Société au 28 décembre 2011, a été désigné à la fonction de président du conseil d'administration de la Société.

(iii) Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Thomas Ormond, administrateur et président du conseil d'administration;

- Madame Sundhevy Goiot, administrateur délégué à la gestion journalière; et

- Monsieur Daniel Perez, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour Sqope S.A.

Signature

Référence de publication: 2012001963/30.

(120000592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

A.A. Assurances s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3931 Mondercange, 20, Op Feileschter.

R.C.S. Luxembourg B 165.737.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Alessandro ALUNNI, gérant de sociétés, né à Esch-sur-Alzette le 19 décembre 1991, demeurant à L-3931 Mondercange, 20, Op Feileschter.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "A.A. ASSURANCES s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Mondercange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Alessandro ALUNNI, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Patrick HOFFMANN, gérant de sociétés, né à Dudelange le 12 août 1962, demeurant à L-3899 Foetz, 126, rue Théodore de Wacquant est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2.- Monsieur Alessandro ALUNNI, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4.- Le siège social est établi à L-3931 Mondercange, 20, Op Feileschter.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ALUNNI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2011. Relation: CAP/2011/5038. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 décembre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2012001120/132.

(110212186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Ace Investment Scandinavia B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.556.

—
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 décembre 2011 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ace Investment Scandinavia B.V., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012001527/16.

(120000541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pastel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 55.211.

—
L'an deux mille onze.

Le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PASTEL CONSULTING S.A.» avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55.211 (NIN 1996 40 04 873),

constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 18 juin 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 449 du 11 septembre 1996,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 55.211,

mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 08 décembre 2011 en voie de publication au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Monsieur René SCHAWEL, juriste, demeurant professionnellement à 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Tom FELGEN, avocat à la Cour, demeurant au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 décembre 2011, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur la société ERILDO S.A., une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

1.- Rapport du commissaire-vérificateur.

2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

3.- Décharge à donner au liquidateur.

4.- Clôture de la liquidation.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. Rapport du commissaire vérificateur

La société ERILDO S.A. en sa qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation présente son rapport sur la liquidation. Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

3. Décharge au liquidateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société ERACO LTD de sa gestion de la liquidation.

4. Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société PASTEL CONSULTING S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. SCHAWEL, T. FELGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012001900/59.

(120000008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Aldemor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.843.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2011 que le mandat du commissaire aux comptes, la société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A., étant venu à échéance, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012001557/14.

(120000649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Adriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.355.341,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012001529/9.

(110213383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Badie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.215.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012001570/10.

(110213361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Logelbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 5.462.375,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.344.

Veillez noter que l'adresse professionnelle du gérant suivant a changé:

Monsieur Steven Greenspan

270 Park Avenue

NY 10017 New York

USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012001811/18.

(120000403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Bartoldi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012001572/10.

(110213317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Bartoldi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012001573/10.

(110213344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Bay of Bengal S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 79, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 150.875.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012001576/10.

(120000688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

C.B.R. Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 17.657.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 24 novembre 2011, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Christian Leclercq, avec adresse au 65, Avenue du Pérou, 1000 Bruxelles, Belgique
- Pierre Evrard, avec adresse au 51, Rue des Tombes, 4520 Wanze, Belgique
- André Jacquemart, avec adresse au 13, Avenue Aviateur de Caters, 1310 La Hulpe, Belgique
- Marc Jonckheere, avec adresse au 2, Pastoor Costenoblestraat, 8650 Houthulst, Belgique
- Dirk De Leus, avec adresse au 25, Liststraat, 1910 Kampenhout, Belgique
- Daniel Gauthier, avec adresse au 33, Chemin de Stoisy, 1400 Nivelles, Belgique
- Théo Pluijmen, avec adresse au 26, Van Hövel to Westervliet, 4631 DG Hoensproeck, Pays-Bas
- Jean-Marc Junon, avec adresse au 87, Avenue Montgolfier, 1150 Bruxelles, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012001597/24.

(120000675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Blainsburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.301.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 décembre 2011 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 que:

A été élu en qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide de la démission en tant que Commissaire aux comptes de:

- H.R.T. Révision SA., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Est élu, en qualité de nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016:

- Fin-Contrôle S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012002093/21.

(120000650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Hekuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.136.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of the month of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Hekuba S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated on 28 March 2007 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1177 of 15 June 2007 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 127136. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 27 October 2011 by deed of the undersigned notary Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial number 2775 of 15 November 2011.

The meeting was presided by Me Michel Nickels, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Max Becker, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all thirty-five million five hundred and fifty six thousand four hundred and sixty five (35,556,465) shares in issue in the Company were represented at the general meeting, and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The common draft terms of merger of the Company (as absorbing company) and GAIA Real Estate Investments S.A. (as absorbed company) (the "Merger Proposal") had been approved by the board of directors on 21 November 2011 and had been published on 28 November 2011 in the Mémorial number 2900 in accordance with article 262 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law");

III. The agenda of the meeting is the following:

1) Presentation of the Merger Proposal of the Company;

2) Approval of the Merger Proposal and decision to realise the merger of the Company (as absorbing company) and GAIA Real Estate Investments S.A. ("GAIA") (as absorbed company), according to article 259 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") by the contribution, following GAIA's dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of GAIA to the Company;

3) Approval of the contribution of all and any assets, liabilities, rights, obligations and contracts of GAIA to the Company;

4) Cancellation of all the shares in issue of the Company held by GAIA and issue of thirty four million six hundred and seven thousand one hundred and three (34,607,103) shares of a nominal value of one Euro (€1) each (the "New Shares") and a cash payment of two Euros and seventy-four cents (€2.74) to the shareholders of GAIA in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of GAIA (as absorbed company) to the Company, consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, allocation of the New Shares so issued as set forth in the table below:

Shareholder of the Absorbed Company	Number of shares
Adama Holding Public Limited	11,535,701
Magnat Real Estate AG	11,535,701
Immoeast Projekt Hekuba Holding GmbH	11,535,701
Total	<u>34,607,103</u>

5) Acknowledgement of the effective date of the merger.

IV. The provisions regarding mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

a) publication on the 28 November 2011 of the Merger Proposal in the Mémorial number 2900, at least one month before the date of the general meetings deciding on the Merger Proposal;

b) drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the Merger Proposal and in particular the share exchange ratio, a copy of which will be annexed to the present deed;

c) deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meeting of the merging companies respectively, except for the report of the independent experts provided for by article 266 of the 1915 Law which was waived by shareholders of each of the merging companies at their respective extraordinary general meetings dated 21 November 2011.

The Shareholders unanimously voted against all the items on the agenda.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately € 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Hekuba S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1177 du 15 juin 2007 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127136. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 27 octobre 2011, publié au Mémorial numéro 2775 du 15 novembre 2011.

L'assemblée a été présidée par Me Michel Nickels, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Max Becker, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenus appèrent de la liste de présence signée par les mandataires, le Président, le Secrétaire et le scrutateur du notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tel qu'il résulte de la prédite liste de présence, toutes les trente-cinq millions cinq cent cinquante six mille quatre cent soixante cinq (35.556.465) actions émises par la Société sont dûment représentées à la présente assemblée, et les actionnaires de la Société ont déclarés avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et que l'assemblée peut donc régulièrement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Le projet de fusion de la Société (comme société absorbante) et GAIA Real Estate Investments S.A (comme société absorbée) (le «Projet de fusion») a été approuvé par le Conseil d'administration le 21 Novembre 2011 et a été publié le 28 novembre 2011 dans le Mémorial numéro 2900 conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées (la «Loi de 1915»);

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du plan de fusion de la société;

2. Approbation du projet de fusion et décision d'approuver la fusion de la Société (comme société absorbante) et GAIA Real Estate Investments S.A («GAIA») (comme société absorbée), conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telles que modifiées (la «Loi de 1915») par le transfert suite à la dissolution sans liquidation de GAIA, de tous les avoirs, dettes, droits, obligations et contrats de GAIA à la Société;

3. Approbation du transfert de tous les avoirs, dettes, droits, obligations et contrats de GAIA à la Société;

4. Annulation de toutes les actions émises par la Société détenue par GAIA et émission de 34.607.103 actions avec une valeur nominale d'un euro chacune («les Actions nouvelles») et un paiement en espèces de deux euros soixante-quatorze cents (€ 2,74) aux actionnaires de GAIA en contre-partie au transfert de tous les avoirs, dettes, droits, obligations et contrats de GAIA (comme société absorbée) à la Société, en conséquence modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, attribution des Actions nouvelles telles que précisé dans le tableau ci-dessous:

Actionnaire de la société absorbée	Nombre d'actions
Adama Holding Public Limited	11.535.701
Magnat Real Estate AG	11.535.701
Immoeast Projekt Hekuba Holding GmbH	11.535.701

Total 34.607.103

5. Approbation de la date effective de la fusion.

IV. Les dispositions relatives aux fusions de la loi de 1915 ont été respectées:

a) Publication en date du 28 novembre 2011 du projet de fusion dans le Mémorial numéro 2900, au moins un mois avant la date des assemblées générales décidant du Projet de fusion;

b) Rédaction d'un rapport écrit par le Conseil d'Administration de chacune des sociétés fusionnantes expliquant le Projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions, une copie de ce rapport est annexée au présent acte;

c) Dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale de chacune des sociétés fusionnantes, sauf en ce qui concerne le rapport de l'expert indépendant prévu par l'article 266 de la Loi de 1915 qui a été renoncé par tel actionnaires de chacune des sociétés lors de leur assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2011.

Les actionnaires ont voté unanimement contre tous les points de l'agenda.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de son capital social sont estimés à € 1.500,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, ce procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Nickels, M. Becker, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2012. Relation: EAC/2012/38. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002424/136.

(120001154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Bazilix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012001577/10.

(120000106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Beienhëpchen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 20, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 146.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012001580/9.

(120000566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Beienhëpchen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 20, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 146.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012001581/9.

(120000567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Carmel Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.958.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.190.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 décembre 2011 que:

- Monsieur John Loveridge a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2011;
- Monsieur Stéphane Hadet, Avocat à la Cour, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement de Monsieur John Loveridge, avec effet au 31 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Anne Sheedy, gérante
4. M. Stef Oostvogels, gérant;
5. M. Frédéric Feyten, gérant; et
6. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012002099/26.

(120000600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

luminatis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 2, op der Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.960.

—
In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of December.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

1. Mr Thomas VERMAST, Management Consultant, born on 19 August 1965 in Esch/Alzette, residing in L-9653 Goesdorf, 2, op der Driicht, and
2. Mr Klaus NESSER, Management Consultant, born on 11 February 1968 in Mannheim (Germany), residing in CH-8716 Schmerikon, Oberseestrasse 13 (Switzerland),

here represented by Mr Thomas VERMAST, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the private limited liability company "luminatis S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at L-9653 Goesdorf, 2, op der Driicht, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 164.960, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28. November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and

- That they are the sole partners (the "Partners") of the Company and that they take, through their mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Partners decide to increase the Company's capital by the amount of EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euro) in order to raise it from its present amount of fifteen thousand Euros (15,000.- EUR) to sixteen thousand three

hundred Euro (16,300,- EUR), by the creation and issue of one hundred thirty (130) new corporate units with a nominal value of ten Euro (10,- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing corporate units, issued with a share premium amounting to two hundred forty-eight thousand seven hundred Euros (248,700,- EUR).

Second resolution

The Partners resolve to admit to the subscription of the one hundred thirty (130) new corporate units, Mr Christian OTT, residing in 317D, route de Lausanne, 1293 Bellevue (Swiss).

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon Mr Christian OTT, prenamed, here represented by Mr Thomas VERMAST, prenamed, by virtue of a proxy, such proxy will remain attached to the present deed, appears and declares to subscribe to the one hundred thirty (130) new corporate units, issued with a share premium amounting to two hundred forty-eight thousand seven hundred Euros (248,700,-EUR) and to pay them up by payment in cash, so that the amount of EUR 250,000,- (two hundred fifty thousand Euros) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Partners decide to amend article 5 of the Company's bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 5.** The Company's capital is fixed at sixteen thousand three hundred Euros (16,300,-EUR) represented by one thousand six hundred thirty (1,630) corporate units with a par value of ten Euro (10,- EUR) each."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he has signed together with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Thomas VERMAST, Unternehmensberater, geboren am 19. August 1965 in Esch/Alzette, wohnhaft in L-9653 Goesdorf, 2, op der Driicht, und

2. Herr Klaus NESSER, Unternehmensberater, geboren am 11. Februar 1968 in Mannheim (Deutschland), wohnhaft in CH-8716 Schmerikon, Oberseestrasse 13 (Schweiz),

hier vertreten durch Herrn Thomas VERMAST, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welchen erschienenen Parteien, vertreten wie hiervoor erwähnt, erklären und den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "luminatis S.à r.l." (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-9653 Goesdorf, 2, op der Driicht, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 164.960, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 28. November 2011, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Dass sie die einzigen aktuellen Gesellschafter (die "Gesellschafter") der Gesellschaft sind und dass sie, durch ihren Bevollmächtigten, folgende Beschlüsse fassen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Kapital um den Betrag von EUR 1,300 (eintausenddreihundert Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR) auf sechzehntausenddreihundert Euro

(16.300,- EUR) zu bringen, mittels Schaffung und Ausgabe von einhundertdreissig (130) neuen Geschäftsanteile mit einem Nominalwert von je zehn Euro (10,- EUR), welche über die gleichen Rechte und Pflichten verfügen wie die bestehenden Geschäftsanteile, zuzüglich einer Emissionsprämie von zweihundertachtundvierzigtausendsiebenhundert Euro (248.700,- EUR).

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Herr Christian OTT, wohnhaft in 317D, route de Lausanne, 1293 Bellevue (Schweiz) zur Zeichnung der einhundertdreissig (130) neuen Geschäftsanteile zuzulassen.

Intervention - Zeichnung - Einzahlung

Alsdann erscheint Herr Christian OTT, vorgeannt, hier vertreten durch Herrn Thomas VERMAST, vorgeannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht, welche der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt, und erklärt die einhundertdreissig (130) neuen Geschäftsanteile zu zeichnen, zuzüglich einer Emissionsprämie von zweihundertachtundvierzigtausendsiebenhundert Euro (248.700,-EUR) und sie in bar voll einzuzahlen, so dass der Betrag von EUR 250.000,- (zweihundertfünfzigtausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter Artikel 5 der Satzungen abzuändern und ihm dementsprechend folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechzehntausenddeihundert Euro (16.300,- EUR), aufgeteilt in eintausendsechshundertdreissig (1.630) Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR)."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendachthundert Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der Bevollmächtigte der erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat der Bevollmächtigte der erschienenen Parteien mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. VERMAST, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. LAC/2011/56423. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001522/117.

(120000664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Beos Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.735.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012001582/10.

(120000362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Bottega Veneta International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 75.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012001586/10.

(120000198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Carmel Capital II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 811.900,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.591.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 décembre 2011 que:

- Monsieur John Loveridge a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2011;
- Monsieur Stéphane Hadet, Avocat à la Cour, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement de Monsieur John Loveridge, avec effet au 31 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Anne Sheedy, gérante;
4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012002096/25.

(120000594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Captiva MIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 1.402.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.998.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Anthem Enterprises Limited, a private company limited by shares incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 2B, Mansion House, 143 Main Street, Gibraltar, incorporation number 103454 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Frédéric Chartier, General Counsel, professionally residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931, by virtue of a power of attorney given in Gibraltar on December 5th, 2011.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all of the 56,100 (fifty-six thousand one hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each of CAPTIVA MIV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L1931

Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 121.998 (the Company);

II. the Company was incorporated on November 20th, 2006 under the name DYNAT FINANCE S.à r.l. pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, which has been published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 44, dated January 25th, 2007 on page 2106;

III. a first modification of the articles of incorporation of the Company in connection with the adoption by the Company of the statutes of a securitisation undertaking within the meaning of the Luxembourg act dated March 22nd, 2004 on securitisation has been made on December 12th, 2006 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, then residing in Remich, which has been published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 651, dated April 19th, 2007 on page 31204; the name of the Company was changed on December 12th, 2006 to CAPTIVA MIV S.à r.l. pursuant to the same notarial deed of the undersigned notary;

IV. a second modification of the articles of association of the Company has been made on December 23rd, 2008 pursuant to a notarial deed of Maître Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 347, dated February 17th, 2009, on page 16628; and

V. a third modification of the articles of association of the Company has been made on January 6th, 2009 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, which has been published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 642, dated March 25th, 2009 on page 30784;

VI. the Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 paragraph 5 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Paragraph 5.** Any such shares to be issued by the Company under the authorised share capital may be subscribed for by exclusively Anthem Enterprises Limited, a private company limited by shares incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 2B, Mansion House, 143 Main Street, Gibraltar, incorporation number 103454 including, for the avoidance of doubt, any successor entity thereof.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 18 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital. The balance of the net profits shall be distributed to the shareholders commensurate to their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le seize décembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Anthem Enterprises Limited, une société régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 2B, Mansion House, 143 Main Street, Gibraltar, et enregistrée sous le numéro 103454 (ci-après, l’Associé Unique), ici dûment représentée par Monsieur Frédéric Chartier, General Counsel, ayant son adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en vertu d’une procuration signée à Gibraltar le 5 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des 56.100 (cinquante-six mille cents) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale unitaire de EUR 25 (vingt-cinq euros) de la société à responsabilité limitée CAPTIVA MIV S.à r.l., ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.998 (ciaprès, la Société);

II. la Société a été constituée le 20 novembre 2006 sous la dénomination DYNAT FINANCE S.à r.l. selon acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°44 du 25 janvier 2007 à la page 2106;

III. une première modification des statuts de la Société a été effectuée en relation avec l'adoption par la Société du statut de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation le 12 décembre 2006 suivant acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°651 du 19 avril 2007 à la page 31204; la dénomination de la Société a été changée en CAPTIVA MIV S.à r.l. le 12 décembre 2006 selon le même acte du notaire instrumentaire;

IV. une seconde modification des statuts de la Société a été effectuée le 23 décembre 2008 suivant acte de Maître Christine Doerner, notaire résidant à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 347 du 17 février 2009 à la page 16628;

V. une troisième modification des statuts de la Société a été effectuée le 6 janvier 2009 suivant acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°642 du 25 mars 2009 à la page 30784;

VI. l'Associé Unique, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, paragraphe 5, des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Paragraphe 5.** Toutes ces actions à émettre par la Société en vertu du capital social autorisé ne peuvent être souscrites exclusivement que par Anthem Enterprises Limited, une société régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 2B, Mansion House, 143 Main Street, Gibraltar, et enregistrée sous le numéro 103454 y inclus, afin d'éviter tout doute, toute entité succédant cette entité.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net sera distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans la Société. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Chartier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57259. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001601/125.

(120000331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Bureau de Gestion RAUSCH & Associés s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 1, rue Kinnekshaff.

R.C.S. Luxembourg B 100.247.

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Eugène RAUSCH, ingénieur civil, né le 19 avril 1945 à Bridel, demeurant à L-8838 Wahl, 1, rue Kinnekshaff;
- Monsieur Charles BRACK, ingénieur-technicien, né le 25 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant à L-9660 Insenborn, 8, rue Bonnal;
- Monsieur Xavier MAHY, ingénieur civil des constructions, né le 24 avril 1970 à Namur (Belgique), demeurant à B-6600 Bastogne, 159, rue de la Chapelle.

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «Bureau de gestion RAUSCH & Associés s.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L8838 Wahl, 1, rue Kinnekshaff, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.247, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 en 1991 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Camille Mines en date du 16 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 octobre 2004 sous le numéro 1088.

II.- Le capital social de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de onze euros et vingt-cinq cents (EUR 11,25) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- Monsieur Eugène RAUSCH, pré-qualifié, quatre cents parts sociales	400
- Monsieur Charles BRACK, pré-qualifié, quatre cents parts sociales	400
- Monsieur Xavier MAHY, pré-qualifié, quatre cents parts sociales	400
Total: mille deux cents parts sociales	1200

III. Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exercice de toutes activités se rapportant à la gestion d'entreprises, englobant tant l'assistance aux fins organes dirigeants que la fourniture de services d'intendance et de secrétariat, ainsi qu'à la gestion de projets (project management).

La société peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même but, elle pourra prendre des participations sous quelque forme que soit dans des sociétés ayant un objet analogue, et en général, elle pourra exercer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société s'interdit toute opération ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.»;

2. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 5 des statuts de la Société et modification subséquente de l'article 5 des statuts;

3. Divers.

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exercice de toutes activités se rapportant à la gestion d'entreprises, englobant tant l'assistance aux fins organes dirigeants que la fourniture de services d'intendance et de secrétariat, ainsi qu'à la gestion de projets (project management).

La société peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même but, elle pourra prendre des participations sous quelque forme que soit dans des sociétés ayant un objet analogue, et en général,

elle pourra exercer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société s'interdit toute opération ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.»

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales au niveau de l'article 5 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-), divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de onze euros et vingt-cinq cents (EUR 11,25) chacune, toutes souscrites et libérées ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Rausch, Ch. Brack, X. Mahy, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 décembre 2011. Relation: RED/2011/2727. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 13 décembre 2011.

Référence de publication: 2012001569/81.

(120000482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

BPH Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 143.527.

L'an deux mille onze.

Le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BPH HOLDING S.A., avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.527 (NIN 20082234 927),

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 15 du 5 janvier 2009.

Le capital social s'élève au montant de cinquante mille euros (€ 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur René SCHAWEL, juriste, demeurant professionnellement à 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Tom FELGEN, avocat à la Cour, demeurant à 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- a) Augmentation du capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 4.450.000,-) pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-) au montant de QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (€ 4.500.000,-) par la création de quarante-quatre mille cinq cents (44.500) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) moyennant incorporation du compte courant actionnaires.

b) Souscription et libération des quarante-quatre mille cinq cents (44.500) actions nouvellement émises par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

2.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à QUATRE MILLIONS CINQ CENTS MILLE EUROS (€ 4.500.000,-), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3. Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 4.450.000,-) pour le porter de son montant actuel de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-) au montant de QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (€ 4.500.000,-) par la création de quarante quatre mille cinq cents (44.500) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) moyennant incorporation du compte courant actionnaires du montant de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 4.450.000,-) ainsi que le constate la dernière situation intermédiaire au 30 septembre 2011 de la société BPH Holding SA et le rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur Raphaël LOSCHETTER de la société FIDEWA Audit S.A., ayant son siège social à 43, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.155.324, du 21 décembre 2011, dont les conclusions sont de la teneur suivante:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport de EUR 4.450.000,-ne correspond pas au moins aux 44.500 actions nouvelles avec une valeur nominale de EUR 100,-chacune à émettre en contrepartie.»

Ledit bilan intermédiaire et le rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et tous les comparants resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

b) Souscription - Libération

Les quarante-quatre mille cinq cents (44.500) actions nouvellement émises sont entièrement souscrites et libérées par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à QUATRE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 4.450.000,-), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées».

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SCHAWEL, T. FELGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001589/81.

(120000579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Patron Wilanow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.337.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- Madame Géraldine Schmit, gérante de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat;
- Monsieur Alan Dundon, gérant de la société émarginée, a désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012001887/17.

(120000356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

**Ngam S.A., Société Anonyme,
(anc. Natixis Global Associates).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.843.

In the year two thousand and eleven, on the first of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Natixis Global Associates, (the "Company") a public limited company («société anonyme») with its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated April 25th, 2006 of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 950 on May 15th, 2006, amended for the last time by a deed of the undersigned notary of the 16th June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1850 du 28 juillet 2008.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled «ne varietur» by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast.

III. Pursuant to the attendance list of the Company, two (2) shareholders, holding together two hundred thousand (200.000) shares, that is to say one hundred per cent of the issued shares of the Company, are present or represented.

IV. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

V. Consequently, the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following:

Agenda

1. Amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") further to the adoption of the law of December 17, 2010 regarding undertakings for collective investment (the "Law of 2010") implementing Directive 2009/65/EC (the "UCITS IV Directive") as follows:

a. Replacement of references to the law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment by references to the Law of 2010 and update of the cross-references to the chapters and articles of the Law of 2010;

b. Replacement of references to Directive 85/611/EEC regarding undertakings for collective investment by references to the UCITS IV Directive;

c. Amendment of §1 of article 4 of the Articles so as to read as follows:

“The object of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities (“UCITS”) authorized according to the Directive 2009/65/EC, as it may be amended from time to time and of other Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment not covered by this Directive (“UCI”) (all together the “Funds”) on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of Chapter 15 of the Luxembourg law of December 17, 2010 on undertakings for collective investment, as it may be amended from time to time (the “2010 Law”).”

instead of:

“The object of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities authorized according to the Directive 85/611/EEC, as amended (“UCITS”) and of other Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment not covered by this Directive (“UCI”) (all together the “Funds”) on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of Chapter 13 of the Luxembourg law of December 20, 2002 on undertakings for collective investment, as it may be amended from time to time (the “2002 Law”).”

d. Replacement of article 4 indent 2 of the Articles so as to read as follows:

“Administration of Funds. This function includes all activities listed under “Administration” in Annex II of the 2010 Law;”

instead of:

“Administration of Funds. This function includes all activities listed under “Administration” in Annex II of the 2002 Law i.e. namely (i) the valuation of the Funds portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the Funds, (iii) the maintenance of units/shares holder registers, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive;”

2. Amendment of article 1 of the Articles so as to read as follows:

“There exists among the subscribers and all those who become owners of shares, a company in the form of a public limited company (“société anonyme”) under the denomination of “NGAM S.A.” (the “Company”).”

instead of:

“There exists among the subscribers and all those who become owners of shares, a company in the form of a public limited company (“société anonyme”) under the denomination of “Natixis Global Associates.” (the “Company”).”

After deliberation, the general meeting took the following resolutions by unanimous vote:

1st resolution

The meeting resolves:

- To amend the Articles by replacing references to the law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment by references to the Law of 2010 and to update the cross-references to the chapters and articles of the Law of 2010;

- To amend the Articles by replacing references to Directive 85/611/EEC regarding undertakings for collective investment by references to the UCITS IV Directive;

- To amend § 1 of article 4 of the Articles so as to read as follows:

“The object of the Company is the collective portfolio management of one or several Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment in transferable securities (“UCITS”) authorized according to the Directive 2009/65/EC, as it may be amended from time to time and of other Luxembourg and/or foreign undertakings for collective investment not covered by this Directive (“UCI”) (all together the “Funds”) on behalf of their unitholders or shareholders in accordance with the provisions of Chapter 15 of the Luxembourg law of December 17, 2010 on undertakings for collective investment, as it may be amended from time to time (the “2010 Law”).”

- To amend article 4, indent 2, of the Articles so as to read as follows:

“Administration of Funds. This function includes all activities listed under “Administration” in Annex II of the 2010 Law;”

2nd resolution

The meeting resolves to amend article 1 of the Articles so as to read as follows:

“There exists among the subscribers and all those who become owners of shares, a company in the form of a public limited company (“société anonyme”) under the denomination of “NGAM S.A.” (the “Company”).”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the french translation:

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Natixis Global Associates, (la «Société») une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 950 en date du 15 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2008, publié au Mémorial, numéro 1850 du 28 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Que le quorum requis par l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est de la moitié au moins du capital social et les résolutions de chaque point porté à l'ordre du jour, doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'assemblée.

III. Que, selon la liste de présence, deux (2) actionnaires détenant ensemble deux cent mille (200.000) actions, à savoir cent pour cent des actions émises par la Société, sont présents ou représentés.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré avoir été informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de l'assemblée, aucun avis de convocation n'était nécessaire.

V. Qu'en conséquence, l'assemblée est dûment constituée et peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification des statuts de la Société (les «statuts») suite à l'adoption de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») en exécution de la Directive 2009/65/EC (la «Directive UCITS IV») comme suit:

a) Remplacement de toute référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif par une référence à la Loi de 2010 et modification afférente des références croisées des chapitres et articles par la Loi de 2010.

b) Remplacement des références à la Directive 85/611/EEC relative aux organismes de placement collectif par des références à la Directive UCITS IV,

c) Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE, telle qu'elle pourra être modifiée périodiquement ("OPCVM"), et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive ("OPC") (ensemble les "Fonds") pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 1315 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi de 2010").

Au lieu de:

La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 85/611/CEE, telle que modifiée ("OPCVM"), et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive ("OPC") (ensemble les "Fonds") pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'elle pourra être modifiée de temps en temps (la "Loi de 2002").

d) Remplacement de l'article 4 , tiret 2, des statuts comme suit:

- Administration des Fonds. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous «Administration» à l'annexe II de la Loi de 2010.

Au lieu de:

- Administration des Fonds. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous "Administration" à l'annexe II de la Loi de 2002 à savoir respectivement (i) l'évaluation des portefeuilles et l'évaluation des parts ou actions des Fonds, (ii) l'émission et le rachat de parts ou actions des Fonds, (iii) la tenue du registre des porteurs de parts ou actionnaires et (iv) la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive;

2) Modification de l'article 1 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et les futurs détenteurs d'actions une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «NGAM S.A.» (la "Société").

Au lieu de:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et les futurs détenteurs d'actions une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «NatixisGlobal Associates» (la "Société").

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{re} résolution

L'Assemblée décide de:

- Remplacer toute référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif par une référence à la loi de 2010 et de modifier les références croisées des chapitres et articles par celles de la Loi de 2010.

- Remplacer les références à la Directive 85/611/EEC relative aux organismes de placement collectif par des références à la Directive UCITS IV,

- Modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 4 des statuts comme suit:

La Société a pour objet la gestion collective de portefeuille d'un ou plusieurs fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étranger(s) investissant en valeurs mobilières, autorisés conformément à la Directive 2009/65/CE, telle qu'elle pourra être modifiée périodiquement ("OPCVM"), et d'autres fonds d'investissement luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèvent pas de cette Directive ("OPC") (ensemble les "Fonds") pour le compte de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires, conformément aux dispositions du chapitre 1315 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi de 2010").

- Modifier l'article 4 , tiret 2, des statuts comme suit:

- Administration des Fonds. Cette fonction comprend les activités mentionnées sous «Administration» à l'annexe II de la Loi de 2010.

2^e résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et les futurs détenteurs d'actions une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «NGAM S.A.» (la "Société").

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54931. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012001870/206.

(120000511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

BOUCHERON Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012001587/10.

(120000254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Polari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel.

R.C.S. Luxembourg B 158.774.

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLARI S.A., ayant son siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 janvier 2011, publié au Mémorial C no 863 en date du 30 avril 2011.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Joao Paulo dit Jean-Paul DUARTE, agent immobilier, demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue de Maribor,

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, demeurant à L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain FELS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Differdange.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social dans la Ville de Luxembourg.
- 2.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.
- 3.- Fixation de l'adresse du siège social.
- 4.- Elargissement de l'objet social avec modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) «ne varietur» par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social dans la Ville de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (...)»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social en insérant un alinéa supplémentaire entre le premier et deuxième alinéa de l'article 4 des statuts avec la teneur suivante:

« **Art. 4.** (...) Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder des hypothèques ou garanties, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.(...)»

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Duarte, Rodrigues De Sousa, Fels, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17589. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 28 décembre 2011.

R. SCHUMAN.

Référence de publication: 2012001424/57.

(110212280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

GSO Royal Holdings CFPI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.875.

In the year two thousand and eleven, on the 30th day of December.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GSO Royal Holdings CFPI LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 registered in the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations, under no. 4526559,

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- GSO Royal Holdings CFPI LLC is the sole shareholder of GSO Royal Holdings CFPI (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 137875 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, dated 15 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1156 dated 10 May 2008. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

All 12,500 (twelve thousand five hundred) shares are owned by the sole shareholder GSO Royal Holdings CFPI LLC, prenamed.

GSO Royal Holdings CFPI LLC, represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The sole shareholder, representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities, and decides to dissolve and to liquidate the Company with immediate effect.

- The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., with registered office in L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.

III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GSO Royal Holdings CFPI LLC, une société à responsabilité limitée établie sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, immatriculée en l'Etat du Delaware, Secrétariat d'Etat, Section des sociétés, sous le numéro 4526559,

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- GSO Royal Holdings CFPI LLC est l'associée unique de GSO Royal Holdings CFPI (Luxembourg) S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137875 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1156 du 10 mai 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sont détenues par l'associée unique GSO Royal Holdings CFPI LLC, préqualifiée.

GSO Royal Holdings CFPI LLC, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités et décide de dissoudre et de liquider la société avec effet immédiat.

- L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans chez AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de € 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Arvieux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 janvier 2012. Relation: EAC/2012/36. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002416/95.

(120001160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Serene Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.487.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 décembre 2011 que:

1. Le mandat de Messieurs Patrick MOINET, Olivier LIEGEOIS et Luc GERONDAL, en tant qu'administrateur de la société, sont renouvelés, et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

2. Le mandat de Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en qualité de commissaire de la société, est renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001972/17.

(120000215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Jinyou Mining Investment Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.818.

—
En date du 29 décembre 2011, l'associé unique de la société, Gold Eagle Mining Investment Limited a transféré toutes les parts sociales de la société à Jinchuan Group (Hongkong) Resources Holdings Limited.

A dater du 29 décembre 2011, l'associé unique de la société est défini comme suit:

- Jinchuan Group (Hongkong) Resources Holdings Limited

89 Queensway

Room 4105, 41/F, Tower 2, Lippo Center

Hong Kong

Registre des Entreprises de Hong Kong

Numéro d'immatriculation: 1371391

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2012002128/20.

(120000268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.654.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of December,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of shareholders of "THE BANK OF NEW YORK MELLON (LUXEMBOURG) S.A." (the "Company"), having its registered office in L-2453 Luxembourg, Vertigo-Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67.654, incorporated by a notarial deed dated 15 December 1998 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 65 of 3 February 1999.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 10 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1133 of 1 June 2010.

The meeting is opened at 11.30 a.m. and is presided by Mrs Claudia Vago, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sandrine Hardy, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Judith Robinson, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda is the following:

1. Change of the day of the statutory annual general meeting of shareholders from first Wednesday in May to last Friday in May with immediate effect;

2. Subsequent amendment of the first sentence of the 1st paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company so that article 8 reads as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of May at 3.00 p.m.";

3. Amendment of the reference to the independent auditors of the articles of incorporation;

4. Subsequent amendment of the first sentence of the second paragraph of article eighteen of the articles of incorporation so that article eighteen reads as follows:

"The annual accounts of the Corporation are supervised by one or several auditors who shall qualify as "réviseurs d'entreprises agréées" to be appointed by the Board of Directors."

5. Any other business.

II. The shareholders present or represented, their proxies and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The chairman acknowledges that all the shareholders present or represented at the meeting have waived their right to be duly convened and have been duly informed of the agenda of the meeting and have received a copy of the documents referred to in the agenda, prior to the holding of the present meeting.

III. The chairman informed the meeting that the present general meeting will validly deliberate only if at least 50 % of the issued share capital is present or represented and that resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast at the meeting.

IV. As it appears from the attendance list, from the total of one hundred thousand two hundred and seventy-four (100,274) shares representing the whole corporate capital, a total of one hundred thousand two hundred and seventy-four (100,274) shares are represented at the present extraordinary general meeting, representing 100% of the share capital. The meeting is thus validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the meeting, said meeting took the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting resolves to change with immediate effect the day of the statutory annual general meeting of shareholders from the first Wednesday in May to the last Friday in May.

As a consequence, the 1st sentence of the 1st paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended to read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of May at 3.00 p.m."

Second resolution

The meeting resolves to amend the reference to the independent auditors in the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth qualify as "réviseurs d'entreprises agréées".

As a consequence, the 1st sentence of the 2nd paragraph of article 18 of the articles of incorporation of the Company is amended to read as follows:

"The annual accounts of the Corporation are supervised by one or several auditors who shall qualify as "réviseurs d'entreprises agréées" to be appointed by the Board of Directors."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English version and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille onze, le quatorze décembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "THE BANK OF NEW YORK MELLON (Luxembourg) S.A. (la "Société"), ayant son siège social sis Vertigo-Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 65 du 3 février 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1133 du 1^{er} juin 2010.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Claudia Vago, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Madame Sandrine Hardy, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Judith Robinson, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire soussigné d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement du jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour la déplacer du premier mercredi du mois de mai au dernier vendredi du mois de mai avec effet immédiat;

2. Modification subséquente de la première phrase du premier alinéa de l'article huit des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures.";

3. Modification de la référence aux réviseurs d'entreprises dans les statuts;

4. Modification subséquente de la première phrase du deuxième alinéa de l'article dix-huit des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Les comptes annuels de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, qualifiés comme "réviseurs d'entreprises agréés", nommés par le conseil d'administration."

5. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations données par les actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le président constate que tous les actionnaires présents ou représentés ont renoncé à leur droit d'être dûment convoqués et qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont reçu une copie des documents indiqués dans l'ordre du jour avant la tenue de la présente assemblée.

III. Le président informe l'assemblée que la présente assemblée générale ne délibérera valablement que si au moins 50 % du capital social émis sont présents ou représentés et que les décisions ne seront valablement adoptées que si elles sont approuvées par au moins deux tiers des votes émis à l'assemblée.

IV. Il résulte de la liste de présence, que sur un total de cent mille deux cent soixante-quatorze (100.274) actions représentant l'intégralité du capital social, un total de cent mille deux cent soixante-quatorze (100.274) actions est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, représentant 100 % du capital social. L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Ces faits ayant été exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend ensuite les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour la déplacer du premier mercredi du mois de mai au dernier vendredi du mois de mai.

En conséquence, la 1^{er} phrase du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la référence aux réviseurs d'entreprises dans les statuts qui seront désormais qualifiés comme "réviseurs d'entreprises agréés".

En conséquence, la 1^{re} phrase du 2^e alinéa de l'article 18 des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Les comptes annuels de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, qualifiés comme "réviseurs d'entreprises agréés", nommés par le conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. VAGO, S. HARDY, J. ROBINSON et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. LAC / 2011 / 56236. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012001997/155.

(110213313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Brainstorm, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.111.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012001590/9.

(110213415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

BSP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.653.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001592/10.

(120000329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Buis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.800.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012001593/10.

(110213386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Cegelec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.493.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 11 octobre 2011:

- constatation de la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Guy Bertels en qualité de Président du conseil d'administration avec effet au 29 septembre 2006;

- reconduction du mandat du commissaire aux comptes pour une période de 1 an prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012001626/13.

(120000228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Magi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 119.851.

—
L'an deux mille onze, le neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.398, ici représentée par Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume, en vertu d'une procuration donnée à Huldange, le 25 novembre 2011,

laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux fins formalités de l'enregistrement.

I.- Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule associée de la société «MAGI S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9964 Huldange, 3, Op der Schmëtt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.851, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2168 du 21 novembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent trente euros (EUR 130,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique, pré-qualifiée.

III. Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société:

« **Art. 2.** La Société a pour objet le commerce en gros de cuirs, de peaux, d'articles en fourrure, la négociation et la production de produits pour l'industrie de cuir.

La Société a également pour objet, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes les opérations et activités se rattachant directement ou indirectement aux activités de consultance, de gestion et d'apport de connaissances auprès de diverses sociétés et entreprises dans le domaine de la mise en oeuvre de cuirs en vue de l'obtention de produits finis pour notamment l'industrie automobile et ou aéronautique ainsi qu'en matière de gestion de process.

Elle pourra également effectuer toutes prestations techniques et notamment la formation dans le domaine de la mise en oeuvre de cuirs. Elle pourra effectuer toute activité en relation avec la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»;

2. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 6 des statuts de la Société et modification subséquente de l'article 6 des statuts;

3. Divers.

Première résolution

L'associée unique décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet le commerce en gros de cuirs, de peaux, d'articles en fourrure, la négociation et la production de produits pour l'industrie de cuir.

La Société a également pour objet, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes les opérations et activités se rattachant directement ou indirectement aux activités de consultance, de gestion et d'apport de connaissances auprès de diverses sociétés et entreprises dans le domaine de la mise en oeuvre de cuirs en vue de l'obtention de produits finis pour notamment l'industrie automobile et ou aéronautique ainsi qu'en matière de gestion de process.

Elle pourra également effectuer toutes prestations techniques et notamment la formation dans le domaine de la mise en oeuvre de cuirs. Elle pourra effectuer toute activité en relation avec la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales au niveau de l'article 6 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent trente euros (EUR 130,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-F. Longueville, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 décembre 2011. Relation: RED/2011/2702. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 9 décembre 2011.

Référence de publication: 2012001843/88.

(120000484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Bywater S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 19.922.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2012001595/11.

(120000350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.450.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 164.341.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of December,
Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with Companies House under number 5501205 (the "Sole Shareholder"), here represented by Ms Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 23 December 2011.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted therewith to the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ANGLO AMERICAN CAPITAL LUXEMBOURG (formerly Anglo American Finance 2) a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 164.341, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Paul DECKER, residing in Luxembourg, on 25 October 2011 published in edition No. 2894 of the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 November 2011 (the "Company").

Agenda:

I. For operational reasons, to split the first financial year of the Company into two periods as follows:

- (i) a first period from 25 October 2011 until 15 November 2011; and
- (ii) a second period from 16 November 2011 until 31 December 2011.

II. To delete and replace in its entirety article 16.1 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") so that it reads as follows:

16.1. The Company's financial year will begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year") with the exception of the Company's first financial year which will be split into a first period from the twenty-fifth of October 2011 to the fifteenth of November 2011 ("First Period") and a second period from the sixteenth of November 2011 to the thirty-first of December 2011 ("Second Period"). The First Period and the Second Period shall each be treated as if each constitutes a Financial Year for the purposes of article 16.2.

After the foregoing has been approved by the meeting, the Sole Shareholder, here represented, representing the entire capital of the Company, resolves the following:

First resolution

For operational reasons, to split the first Financial Year of the Company into two periods as follows:

- (i) a first period from 25 October 2011 until 15 November 2011; and
- (ii) a second period from 16 November 2011 until 31 December 2011.

Second resolution

To delete and replace in its entirety article 16.1 of the Articles so that it reads as follows:

16.1. The Company's financial year will begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year") with the exception of the Company's first financial year which will be split into a first period from the twenty-fifth of October 2011 to the fifteenth of November 2011 ("First Period") and a second period

from the sixteenth of November 2011 to the thirty-first of December 2011 ("Second Period"). The First Period and the Second Period shall each be treated as if each constitutes a Financial Year for the purposes of article 16.2.

There being no further item on the agenda the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 5501205 (l'«Associée Unique»), ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée ANGLO AMERICAN CAPITAL LUXEMBOURG S. à r. l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 164.341, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2011, publié dans l'édition No 2894 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 novembre 2011 (la «Société»).

Agenda

I. Pour des raisons opérationnelles, de diviser le premier exercice social de la Société en deux périodes comme suit:

(i) une première période du 25 octobre 2011 au 15 novembre 2011; et

(ii) une seconde période du 16 novembre 2011 au 31 décembre 2011.

II. Annuler et remplacer dans sa totalité l'article 16.1 des Statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être lus comme suit:

16.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente et un décembre de la même année (l'«Exercice Social») sauf le premier exercice social lequel sera divisée entre une première période du 25 octobre 2011 au 15 novembre 2011 (la «Première Période») et une seconde période du 16 novembre 2011 au trente-et-un décembre 2011 (la «Seconde Période»). La Première Période et la Seconde Période devront chacun être traités comme si chacun constitueraient un exercice social selon article 16.2.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'assemblée, celle-ci a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Pour des raisons opérationnelles, diviser la première année financière de la Société en deux périodes comme suit:

(i) une première période du 25 octobre 2011 au 15 novembre 2011; et

(ii) une seconde période du 16 novembre 2011 au 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

Annuler et remplacer dans sa totalité l'article 16.1 des Statuts afin d'être lus comme suit:

16.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente et un décembre de la même année (l'«Exercice Social») sauf le premier exercice social lequel sera divisée entre une première période du 25 octobre 2011 au 15 novembre 2011 (la «Première Période») et une seconde période du 16 novembre 2011 au trente-et-un décembre 2011 (la «Seconde Période»). La Première Période et la Seconde Période devront chacun être traités comme si chacun constitueraient un exercice social selon article 16.2.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001561/105.

(120000200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Captain Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.685.

Les Comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 janvier 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012001598/11.

(120000080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Captiva MIV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.998.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001600/10.

(120000330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Carmel Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.681.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.152.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 décembre 2011 que:

- Monsieur John Loveridge a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2011;

- Monsieur Stéphane Hadet, Avocat à la Cour, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement de Monsieur John Loveridge, avec effet au 31 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Anne Sheedy, gérante;
4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012002098/25.

(120000584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Catolex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5215 Sandweiler, 4, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 146.494.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012001623/12.

(120000429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.024.

In the year two thousand and eleven on the seventh day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Infinity Investments S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 9 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1540 of 20 June 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.024 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 9.00 a.m. with Mr. Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as Secretary Ms. Sabina Craciunescu with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. François-Xavier Lanes, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To increase of the Authorized Capital of the Company from ten million Great British Pounds (GBP 10,000,000.-) to six hundred million Great British Pounds (GBP 600,000,000.-)

2. To amend the first paragraph of article 7.1 of the articles of association of the Company to reflect the above increase of authorized capital.

3. To increase of the Share Capital of the Company by an amount of two hundred sixty three million seven hundred and fifteen thousand five hundred and thirty nine Great British Pounds (GBP 263,715,539.-), as so to raise it from its present amount of thirty thousand Great British Pounds (GBP 30,000.-) to two hundred sixty three million seven hundred forty five thousand and five hundred thirty nine Great British Pounds (GBP 263,745,539.-).

4. To issue two hundred sixty three million seven hundred fifteen thousand and five hundred thirty nine (263,715,539) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

5. To accept subscription of this new shares and to accept payment in full for such new shares by contribution in cash.

6. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase.

7. Miscellaneous

That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the

proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholders present or represented declared that he had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the authorised capital of the Company by an amount of five hundred ninety million British Pounds (GBP 590,000,000.-) so as to raise it from its present amount of ten million British Pounds (GBP 10,000,000.-) to six hundred million British Pounds (GBP 600,000,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred sixty three million seven hundred and fifteen thousand five hundred and thirty nine Great British Pounds (GBP 263,715,539.-), as so to raise it from its present amount of thirty thousand Great British Pounds (GBP 30,000.-) to two hundred sixty three million seven hundred forty five thousand and five hundred thirty nine Great British Pounds (GBP 263,745,539.-).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue two hundred sixty three million seven hundred fifteen thousand and five hundred thirty nine (263,715,539) new shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Fourth resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Abu Dhabi Investment Authority a public institution governed by the laws of the Emirate of Abu Dhabi, United Arab Emirates having its registered office at 211, Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Ms. Sabina Craciunescu, by virtue of a proxy given on 6 December 2011, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to two hundred sixty three million seven hundred fifteen thousand and five hundred thirty nine (263,715,539) new shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two hundred sixty three million seven hundred and fifteen thousand five hundred and thirty nine Great British Pounds (GBP 263,715,539.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot two hundred sixty three million seven hundred fifteen thousand and five hundred thirty nine (263,715,539) new shares to the above mentioned Subscriber.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article seven point one (7.1) paragraph one and five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 7.1.** The authorized capital of the Company is set at six hundred million British Pounds (GBP 600,000,000.-) divided into six hundred millions (600,000,000.-) shares. Each authorized share has a nominal value of one British Pound (GBP 1.-).

“ **Art. 5. Capital. 5.1.** The subscribed capital of the Company is set at two hundred sixty three million seven hundred forty one thousand and five hundred thirty nine Great British Pounds (GBP 263,745,539.-), divided into two hundred sixty three million seven hundred forty one thousand and five hundred thirty nine (263,745,539) shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 9.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille onze, le septième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Infinity Investments S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 149 du 9 février 2007 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.024 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.00 heures sous la présidence de M. Jean-Jacques Josset domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Mme Sabina Craciunescu domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. François-Xavier Lanes domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital autorisé de la Société pour le porter de son montant actuel de dix millions de livres sterling (GBP 10.000.000,-) à six cents millions de livres sterling (GBP 600.000.000,-).

2 Modification de l'alinéa premier de l'article 7.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital autorisé.

3 Augmentation du capital de la Société d'un montant de deux cent soixante-trois millions sept cent quinze mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 263.715.539,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille livres sterling (GBP 30.000,-) à deux cent soixante-trois millions sept cent quarante-cinq mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 263.745.539,-).

4 Emission de deux cent soixante-trois millions sept cent quinze mille cinq cent trente-neuf (263.715.539) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

5 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

6 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

7 Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital autorisé de la Société à concurrence de cinq cent quatre-vingt-dix millions de livres sterling (GBP 590.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions de livres sterling (GBP 10.000.000,-) à six cents millions de livres sterling (GBP 600.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de deux cent soixante-trois millions sept cent quinze mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 263.715.539,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille livres sterling (GBP 30.000,-) à deux cent soixante-trois millions sept cent quarante-cinq mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 263.745.539,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre deux cent soixante-trois millions sept cent quinze mille cinq cent trente-neuf (263.715.539) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Quatrième résolution *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une institution publique régie par les lois de l'Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis ayant son siège social au 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis (le «Souscripteur»), représentée par Madame Sabina Craciunescu en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux cent soixante-trois millions sept cent quinze mille cinq cent trente-neuf (263.715.539) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux cent soixante-trois millions sept cent quinze mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 263.715.539,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cent soixante-trois millions sept cent quinze mille cinq cent trente-neuf (263.715.539) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article sept paragraphe un (7.1) et l'alinéa premier de l'article (5.1) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Lesdits alinéas seront dorénavant rédigés comme suit:

" **Art. 7. 1.** Le capital autorisé de la Société est fixé à six cents millions de livres sterling (GBP 600.000.000,-) divisé en six cents millions (600.000.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-)."

" **Art. 5. Capital Emis**

Le capital émis de la Société est fixé à deux cent soixante-trois millions sept cent quarante-cinq mille cinq cent trente-neuf livres sterling (GBP 263.745.539,-) divisé en deux cent soixante-trois millions sept cent quarante-cinq mille cinq cent trente-neuf actions (263.745.539,-), ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cent euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. Josset, S. Craciunescu, F.-X. Lanes, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 décembre 2011. Relation: RED/2011/2687. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000630/198.

(110212778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

MDF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.827.

Constat de cession de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales conclue sous seing privé en date du 20 décembre 2011 et acceptée par un Gérant au nom de la société que le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

La société ECELUX S.à.r.l., avec siège social à 341, route d'Arlon, L-8011 Strassen, RCS B 161.513	42 parts sociales
La société ANTIST INVEST S.à r.l.:	42 parts sociales
La société BOFRA INVEST S.à r.l.:	42 parts sociales
TOTAL	126 parts sociales

Murat MUTLU

Gérant

Référence de publication: 2012001850/18.

(120000524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Cermides S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.369.125,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012001602/9.

(110213381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Carmel Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 24.893,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.079.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 décembre 2011 que:

- Monsieur John Loveridge a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2011;
- Monsieur Stéphane Hadet, Avocat à la Cour, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement de Monsieur John Loveridge, avec effet au 31 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gerance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Anne Sheedy, gérante;
4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012002100/25.

(120000582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.